



Institut Saint Dominique

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Etablissement homologué par le Ministère français de l'Éducation Nationale
Via Igino Lega, 5 00189 Italie tél. 0039 06 30 31 08 17 Fax 0039 06 30 31 13 33
Code Fiscale 02641020587 Partita Iva 01093241006
www.institutsaintdominique.fr - isddir2@institutsaintdominique.it



DEMANDE D'INSCRIPTION 2019 - 2020

Passerelle

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom _____	Garçon <input type="checkbox"/>
Prénom(s) _____	Fille <input type="checkbox"/>
Né(e) le _____ à _____	Religion _____
Nationalité(s) 1 _____ 2 _____	Baptisé(e) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

première langue deuxième langue notion pas de notion

Langue parlée à la maison _____

Langue parlée par l'élève _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FRÈRES ET SOEURS

Nom et Prénom _____ classe _____
Déjà inscrit à l'Institut Saint Dominique En cours d'inscription

Nom et Prénom _____ classe _____
Déjà inscrit à l'Institut Saint Dominique En cours d'inscription

Nom et Prénom _____ classe _____
Déjà inscrit à l'Institut Saint Dominique En cours d'inscription

INSCRIPTION À L'INSTITUT SAINT DOMINIQUE

En classe de _____ pour l'année scolaire 2019 / 2020

Statut de l'élève

Externe (*repas pris en dehors de l'école*)
 Demi - pensionnaire (*repas pris à l'école*)



Institut Saint Dominique

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Etablissement homologué par le Ministère français de l'Éducation Nationale
Via Igino Lega, 5 00189 Italie tél. 0039 06 30 31 08 17 Fax 0039 06 30 31 13 33
Code Fiscale 02641020587 Partita Iva 01093241006
www.institutsaintdominique.fr - isddir2@institutsaintdominique.it



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PERE ou tuteur légal	MERE ou tutrice légal
Nom _____ Prénom _____ Lieu et date de naissance _____ _____ Nationalité(s) _____ Code fiscale _____ Etes-vous ancien élève de l'Institut _ Oui _ Non	Nom _____ Prénom _____ Lieu et date de naissance _____ _____ Nationalité(s) _____ Code fiscale _____ Etes-vous ancien élève de l'Institut _ Oui _ Non
ADRESSE	ADRESSE
Rue et n° _____ _____ Code postal et ville _____ Pays _____ e-mail _____ tel maison _____ tel portable _____ tel travail _____	Rue et n° _____ _____ Code postal et ville _____ Pays _____ e-mail _____ tel maison _____ tel portable _____ tel travail _____
TRAVAIL	TRAVAIL
Profession _____ Employeur _____ Adresse _____ _____ Pays _____	Profession _____ Employeur _____ Adresse _____ _____ Pays _____

SITUATION FAMILIALE

mariés _ pacsés _ concubins _ séparés _ divorcés _ célibataire _ veuf (ve) _

En cas de divorce, quel est le mode de garde ?

Résidence habituelle chez la mère _ Résidence habituelle chez le père _ Résidence alternée _

Indiquer le responsable légal : Nom _____ Prénom _____
Nom _____ Prénom _____



Institut Saint Dominique

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Etablissement homologué par le Ministère français de l'Éducation Nationale
Via Igino Lega, 5 00189 Italie tél. 0039 06 30 31 08 17 Fax 0039 06 30 31 13 33
Code Fiscale 02641020587 Partita Iva 01093241006
www.institutsaintdominique.fr - isddir2@institutsaintdominique.it



TARIFS et MODALITÉ DE PAYEMENT 2019 - 2020 Passerelle

Scolarité	€ 3.700,00
Demi-pension	€ 1.300,00
Total à l'année	€ 5.000,00

NB. A cette somme seront ajoutés :

frais diversés événementiels : matériel scolaire ; sorties scolaires, etc.

Remarques éventuelles de la famille : _____

Paiements:

€ 500,00 d'arrhes sur les frais de scolarité **non remboursables en cas de désistement** et à payer impérativement au moment de la demande d'inscription.

Une facture annuelle, comportant la scolarité et la demi-pension est envoyée à la famille le 5 octobre 2019.

La facture annuelle peut être réglée selon une des modalités suivantes:

en un seul paiement (sauf pour les frais déjà versés) avec une réduction de 5 % sur les frais de scolarité seulement si le paiement est effectué avant le 31 août 2019 et pour l'année complète (prière de contacter l'économat Mme Bailly aureliebailly@institutsaintdominique.it)

en répartissant le total (sauf pour les frais déjà versés) en trois tranches avec échéances aux:

31 Octobre – 31 Janvier – 30 Avril de l'année scolaire en cours.

en répartissant le total (sauf pour les frais déjà versés) en 9 tranches du même montant, à régler à la fin de chaque mois, à partir du 30 septembre 2019.

En cas d'échec ou de retard du paiement d'un des acomptes prévus aux conditions convenues, l'Institut St Dominique appliquera les intérêts moratoires au taux légal à partir des échéances prévues ainsi qu'une pénalité égale à 5% du montant correspondant pour chaque mois de retard.

En outre, la famille ou l'organisme payeur en défaut perdra le bénéfice du paiement échelonné et l'Institut St Dominique aura également le droit d'exiger immédiatement le montant total dû pour toute l'année scolaire.

Enfin, l'Institut St Dominique se réserve le droit de demander à la famille ou à l'organisme payeur les frais de justice engagés pour le recouvrement éventuel du crédit.

Adhésion au fond de solidarité culturelle : parrainage des frais scolaires d'un élève pour le montant de € _____

Mécénat d'entreprise : collaboration à la mise à norme et la sécurité de l'Institut pour le montant de € _____

PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION Passerelle

- Livret de famille
- Un extrait ou certificat de naissance
- Photocopie du passeport ou d'une pièce d'identité de l'élève
- Photocopie du passeport ou d'une pièce d'identité des parents ou du tuteur légal
- Certificat médical de bonne santé
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport
- Un acte de baptême, si l'enfant est baptisé
- Deux photographies d'identité
- La photocopie des certificats de vaccinations
- La demande d'inscription dûment remplie
- La fiche économat dûment remplie
- La fiche de l'infirmerie dûment remplie
- La fiche pour le traitement des données à caractère personnel

L'inscription d'un élève implique l'adhésion au caractère propre de l'enseignement catholique, à notre projet éducatif et au règlement intérieur de notre institution.

L'inscription d'un élève n'est définitive qu'après l'envoi du dossier complet et le versement des 500 € d'arrhes sur les frais de scolarité (non remboursables en cas de désistement) et à payer impérativement au moment de la demande d'inscription.

ATTENTION : à compter du début de novembre 2019 (rentrée des vacances de la Toussaint) l'établissement se réserve le droit d'exclure tout élève dont le dossier ne serait pas complet et qui ne sera pas à jour avec les paiements.



Institut Saint Dominique

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE

Etablissement homologué par le Ministère français de l'Éducation Nationale
Via Igino Lega, 5 00189 Italie tél. 0039 06 30 31 08 17 Fax 0039 06 30 31 13 33
Code Fiscale 02641020587 Partita Iva 01093241006
www.institutsaintdominique.fr - isdDir2@institutsaintdominique.it



RÈGLEMENT D'INSCRIPTION / INFRACTIONS CONTRACTUELLES

1. Le soussigné déclare connaître les normes et les règles régissant la scolarité au sein de l'Institut Saint Dominique, relatives à la situation de l'élève et indiquées dans le « Règlement » du cahier de correspondance et publiées sur le site www.institutsaintdominique.fr. Par la présente, le soussigné s'engage en son nom et au nom de son enfant scolarisé au sein de l'Institut à respecter sans réserve toutes les normes et les règles du règlement autant que celles établies par la direction de l'établissement.

2. Le soussigné déclare avoir conscience conjointement du projet éducatif et de l'offre de formation de l'Institut Saint Dominique.

3. Le soussigné s'engage au port et au respect de l'uniforme dont la famille assume la charge, dans les conditions définies par l'Institut.

4. Le soussigné s'engage à communiquer sans délai à l'Institut tout changement pouvant survenir dans sa situation familiale. Il s'engage en particulier à informer la direction de l'Institut d'une séparation conjugale ou d'une dissolution du lien matrimonial résultant en particulier d'une décision judiciaire. Il s'oblige dès lors à déclarer à l'Institut et à communiquer à ce dernier toute jugement statuant sur la résidence de l'enfant mineur scolarisé au sein de l'Institut et d'une manière générale sur les droits parentaux sur ce dernier. Toute modification affectant cette dernière sera également portée immédiatement à la connaissance de la direction de l'établissement. Le cas échéant, l'Institut demandera une déclaration écrite de consentement au traitement des données. Les changements éventuels des données pourront être communiqués en écrivant au secrétariat scolaire à l'adresse suivante : isdsec@institutsaintdominique.it

A défaut de communication de ces informations, l'Institut retiendra comme valides celles en sa possession et antérieurement communiquées par le soussigné. L'Institut sera exonéré de toute responsabilité quant aux conséquences de la délivrance d'une autorisation ou de tout autre acte concernant le mineur.

Nous vous invitons à prendre vision de la déclaration de confidentialité pour le traitement des données qui est jointe à ce document. Nous vous prions de nous fournir également la susmentionnée déclaration de confidentialité pour le traitement des données pour les finalités et dans les limites indiquées dans la déclaration.

5. Le défaut de paiement total des frais de scolarité de l'année écoulée entraînera l'impossibilité de réinscrire l'élève au sein de l'Institut pour l'année scolaire suivante. En cas de non paiement total ou partiel des frais de scolarité au delà d'un mois, un courrier sera envoyé aux parents de l'élève ou à son tuteur légal l'informant qu'à défaut de régularisation des frais scolaires sous quinzaine à compter de la réception de la mise en demeure, l'élève se verra exclu de tout service ultérieur proposé par l'Institut. En tout état de cause, l'Institut sera en mesure d'adopter toutes les actions judiciaires appropriées en vue de récupérer le montant dû ainsi que les frais de recouvrement.

6. Les litiges nés de l'exécution du présent acte relèvent de la compétence territoriale des juridictions de Rome.

Au sens de l'article 1341 du code civil, la présente signature marque l'approbation expresse des points contenus aux clauses de 1 à 6 du présent document.

Signature conjointe des parents si divorcés ou séparés. Signature, le cas échéant, du tuteur désigné ou du responsable de la famille d'accueil, qui s'oblige à communiquer à l'Institut toutes les évolutions dans la situation de la tutelle. Les parents déclarent être d'accords pour que l'école effectue les communications les plus importantes parmi lesquelles celles relatives aux évaluations aux deux parents ou seulement au tuteur.

SIGNATURES

Date : _____

Père ou tuteur légal

et/ou

Mère ou tutrice légale
